

---

REGLEMENT INTERIEUR  
TILOU LOCATIONS – GIENS

---

Le respect du règlement intérieur de la propriété est obligatoire.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités, comme des retenues sur le dépôt de garantie.

#### 1/ CONDITIONS GENRALES

Tous les hôtes et tous les visiteurs doivent se conformer au règlement intérieur ainsi qu'à toutes autres instructions fournies par les gérants de la propriété « Tilou Locations », durant leur séjour.

Un état des lieux sera effectué avant l'arrivée du client par nos soins et au départ du client.

Les hôtes doivent informer les gérants de tout incident ou de toute plainte de voisinage dans les meilleurs délais.

#### 2/ BRUIT ET VOISINAGE

Les hôtes et les visiteurs sont entièrement et en toutes circonstances responsables de la sécurité de leurs enfants ainsi que tout trouble causé au voisinage.

Les hôtes et les visiteurs doivent faire le moins de bruit possible afin de ne pas déranger les autres locataires et les propriétés voisines, surtout pendant la nuit de 23 heures à 8 heures, ainsi que lors de l'arrivée et du départ.

Les nuisances sonores sont interdites à toute heure et peuvent entraîner la résiliation du contrat de location, l'expulsion, la perte des frais engagés ainsi que les retenues sur la caution.

Les hôtes et leurs éventuels visiteurs ne doivent adopter aucun comportement asocial. Ils sont priés de minimiser leur impact immédiat sur le voisinage et les résidents du quartier.

### 3/ VISITEURS

Les visiteurs peuvent rendre visite à nos locataires s'ils se garent en extérieur de la propriété. Il y a des emplacements de stationnement en montant la route pour aller à Giens à seulement 500m de la villa.

Les hôtes sont tenus de s'assurer que leurs visiteurs respectent les règles.

Si les visiteurs se rajoutent au locatif pour la nuit et qu'ils dorment sur place, il faudra nous tenir informé et payé la taxe de séjour en rigueur.

### 4/ FETES ET EVENEMENTIEL

Il est strictement interdit d'organiser des fêtes ou tout autre type de rassemblement d'envergures dans la propriété.

Tout rassemblement en petit comité doit se faire dans le respect des autres règles stipules dans ce règlement, en particulier en ce qui concerne le bruit, le voisinage.

### 5/ PARKING

Chaque appartement dispose d'une seule place de parking dans l'enceinte de la propriété. Celle-ci est entièrement clôturée et sous vidéo-surveillance. L'entrée de la propriété se fait par un portail automatisé. Nous vous transmettrons le code et la télécommande de celui-ci à votre arrivée.

Les visiteurs devront se garer en extérieur pour visiter nos hôtes.

### 6/ ORDURES MENAGERES

Les hôtes sont tenus de jeter leurs ordures dans les containers prévus à cet effet à l'entrée de la propriété.

Lors de votre départ, nous vous demanderons de bien vouloir vider toutes les poubelles de votre locatif.

### 7/ DEPART- ARRIVEE

Le jour de votre arrivée, vous pouvez prendre possession de votre locatif à partir de 16h.

Le jour de votre départ, vous devez rendre le locatif pour 10h. Le nettoyage de la location est compris dans le tarif.

Nous vous demanderons le jour de votre départ de mettre le frigo sur 0, fermer les fenêtres, couper la climatisation, regrouper votre linge usagé et vider les poubelles, afin de préserver les logements.

## 8/ TABAC

Les hôtes ne sont pas autorisés à fumer dans les intérieurs. Des cendriers sont à disposition des locataires sur les terrasses. Merci de bien vouloir jeter vos mégots le jour du départ dans les poubelles.

Le non-respect de cette règle entrainera une retenue sur la caution.

## 9/ ANIMAUX DE COMPAGNIE

Nos amis les animaux sont admis au sein de la propriété s'ils sont vaccinés et tenus en laisse.

Nous vous demanderons de veiller à ce que votre animal n'occasionne pas de nuisance sonore pour le voisinage.

Toute dégradation et non-respect de cette clause pourra entrainer une retenue sur la caution.

## 10/ CASSE ET DEGATS

Tout objet cassé et tout dégât causé doit être signalé aux gérants de la propriété dans les plus brefs délais, le non-signallement peut entrainer une retenue sur la caution.

## 11/ RESPECT DU REGLEMENT

La violation de toute règle comprise dans ce règlement intérieur constitue une violation des conditions générales de l'occupation, conformément au contrat de location.

Les gérants et propriétaires se réservent le droit de résilier le permis d'occupation et d'expulser de la propriété de location saisonnière tout hôte refusant de respecter le règlement intérieur ou occasionnant des nuisances troublant les voisins ou les résidents de la communauté.

### COORDONNEES D'URGENCE :

Dans l'éventualité d'une urgence liée à la propriété de location saisonnière, votre point de contact est :

DOUBLIER Tom : 06 36 51 73 81

HERBOMEL Maxime : 06 66 71 11 35

COULOMB Aurore : 06 46 16 18 00

COULOMB Coralie : 06 27 03 54 17